



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dakar, le 27 Janvier 2012

Déclaration locale de l'Union Européenne sur la Décision du Conseil Constitutionnel arrêtant la liste des candidats à l'élection présidentielle de 2012

La Délégation de l'Union Européenne au Sénégal, en accord avec les Chefs de Missions des Etats Membres de l'Union Européenne accrédités au Sénégal, a fait ce jour la déclaration suivante:

" L'Union Européenne suit avec attention le déroulement du processus électoral et a pris acte de la publication, par le Conseil Constitutionnel, de la liste des candidats au scrutin présidentiel.

L'Union Européenne invite tous les candidats contestant le bien-fondé de cette décision à user des voies de recours prévues par la législation électorale et appelle toutes les forces politiques à éviter toute décision et acte de violence de nature à nuire à l'exercice du droit de vote des citoyens sénégalais dans le respect des échéances prévues, et à maintenir un climat de paix.

L'Union Européenne souligne la nécessité absolue que le scrutin reflète la volonté du peuple sénégalais. L'UE a déployé, à l'invitation des autorités sénégalaises, une mission d'observation électorale qui analyse l'ensemble du processus électoral au regard de la législation sénégalaise et des obligations internationales auxquelles le Sénégal adhère."